

FONDE EN 1920

CONTRE TOUS LES ABUS ET TOUTES LES INIQUITES



POLITIQUE ET LITTERAIRE
PARAIT TOUS LES SAMEDIS

REDACTION - ET - ADMINISTRATION: 164 RUE SAINT-DENIS
Téléphone: *Est 0893
ABONNEMENTS PAR LA POSTE: 5710 C

Directeur: ROGER MAILLET

L'enquête sur la police démontre que le gouvernement provincial profite du vice commercialisé à Montréal.

Nous l'avons dit souvent: Les tripotages libéraux dans le domaine municipal, les tripotages libéraux dans le domaine provincial, les tripotages libéraux dans le domaine fédéral ne forment qu'un seul et même grand tripotage que l'on appelle LE GRAND TRIPOTAGE LIBERATRE.

Est-il pour ou contre les combines?

Lettre à Mackenzie King

A l'honorable William-Lyon-Mackenzie-King, Ottawa.

M. le premier ministre. Bien que votre direction politique soit depuis fort longtemps incolore, imprécise, flottante et nébuleuse; bien que vous manifestiez dans les affaires du pays un opportunisme que rien encore n'a pu égaler chez nous; bien que vous vous proclamiez protectionniste dans l'Est, libre-échangiste dans l'Ouest, impérialiste chez les impérialistes, nationaliste chez les nationalistes, je me permets d'attirer — sans trop d'espoir — votre bienveillante attention sur vos déclarations au sujet des trusts et des monopoles.

- Quebec County Railway Co., Dorchester Electric Co., Dans la province: Arthabaska Water & Power Co., American Electric Products Co., Canada Carbide Co., Commercial Acetylene Co. of Can., Canadian Electric Products Co., The Canadian Light & Power Co., Continental Heat & Light Co., Electric Service Corporation, Highway Lighthouse Co., North Shore Power Co., Quebec Power Co., Shawinigan Falls Terminal Ry., St. Maurice Power Co., Quebec Railways, Light Heat & Power Co., Three Rivers Traction Co., United Securities Co., Shawinigan Engineering Co., St. Francis Power, Laurentian Power, Grés Falls Development Co., Canadian Electrode Co., Montreal Light Heat & Power, Laurentide Power Co., Shawinigan Falls Terminal Co., Montreal Street Railway, Il faut ajouter à cette liste celle que contient le dernier rapport de la "Montreal Light, Heat & Power Co.", aussi intéressante: Montreal Gas, Royal Electric Co., Lachine Rapids Hydraulic & Land, Provincial Light Heat & Power, Quebec-New England Hydro-Electric, Canadian Light Heat & Power Co., Cedar Rapids Manufacturing & Power.

Et il y en a d'autres. M. le premier ministre, vous qui avez fait des déclarations véhémentes contre les trusts et les combines, vous voici devant un monopole devant qui le trust des transports océaniques n'est plus que de la petite bière.

Un grand nombre de libéraux, qui ont encore confiance en vous, suivront vos mouvements avec anxiété. Je sais qu'il sera dur pour vous d'intervenir; je sais que votre bloc de 65 valets va pousser de hauts cris, parce que votre intervention bouleversera quelques puissants amis du provincial, mais si vous voulez vous montrer juste et logique, si vous voulez prouver à ceux qui croient encore en vous que vous êtes réellement un homme d'Etat, vous avez maintenant une occasion unique de montrer votre vraie couleur.

Si vous restez impassible devant l'étranglement de la province à laquelle vous devez tout, soyez persuadé que l'électorat saura s'en souvenir.

UN ANCIEN LIBERAL.

Billet de Québec

Mon cher directeur, Ce n'est pas le courrier qui était en retard la semaine dernière, c'est tout simplement ton serviteur qui n'a pas trouvé le moyen de t'écrire pour des raisons que tu connais maintenant et que je te dispense de t'énumérer. Les mêmes raisons m'empêcheront, cette semaine de te donner autre chose qu'un court billet.

J'ai d'abord deux mauvaises nouvelles à t'apprendre. Premièrement, le jeune Benjamin Doré a qualifié notre feuille de "futile" dans un compte-rendu au "Soleil". Ce rinceur officiel des pots-de-Chambre du cabinet ne me pardonne pas d'avoir été ses extases devant la table lourdement servie d'Adélaïde-Lucullus. Il obéit, du reste, à la consigne du Kommandeur Gagnon qui lui disait dernièrement: "Doré, dorez la pilule, et il en restera toujours quelque chose." Et depuis, Doré dore sans dormir sinon sans manger. Car il mange! Benjamin est sensuel: on dit même qu'il va un peu... Faure.

La deuxième mauvaise nouvelle vient de M. Damien Bouchard. Ce député a déclaré devant le Comité des Comptes-Publics que notre journal ne l'intéressait pas. M. Bouchard ne lit qu'un journal: "Le Clairon" (de Saint-Hyacinthe). Heureux "Clairon"! heureux lecteur! Unique journal, unique lecteur! Pour passer à des choses plus sérieuses, je t'annonce que ça commence à chauffer aux Comptes Publics. La manœuvre du gouvernement vient d'échouer pitoyablement. L'opinion se désintéresse à bon droit du "boot-legging" que M. Brien et autres ont pu tenter de faire entre Liverpool et New-York. Les affaires de la Kommission n'en paraissent que plus louches. Il faut vraiment avoir une frousse noire pour recourir à des moyens aussi superbement idiots afin d'échapper à l'enquête. Duranleau procède avec méthode et fermeté. Si tous ses collègues voulaient se diviser le travail, il me semble que les choses iraient plus rondement. Le ministre Perreault regrette de s'être fourré dans le guépier des liqueurs.

Ca lui fait deux éléphants à porter — sans compter son ministère et en comptant la Voirie. Maintenant que David "espoir suprême et suprême pensée" du parti libéral veut, tel Achille, rester sous sa tente, la lutte pour le pouvoir suprême — lutte plus courtoise que l'autre — se fait entre Galipeault et lui.

Antonin se rapproche cependant du Parlement par la Grande Allée. Il vit dans l'espérance et l'espérance le comble de maints déboires.

Les chances du placide Honoré Mercier sont aussi à la baisse. On réalise en haut lieu que le ministre des Terres et Forêts est avant tout un bon, un excellent garçon. C'est dire, par conséquent, que Mercier n'a rien de ce qu'il faut pour réussir.

Tu m'excuseras auprès de tes lecteurs. Je compte bien me reprendre la semaine prochaine.

A toi bien cordialement,

X...

LA KOMMISSION

Nous recevons la lettre suivante: Monsieur le directeur du journal "Le Matin". Permettez-moi de vous prier de bien vouloir protester contre les agissements de la Commission des Liqueurs. Dans la ville de... un certain individu, personnage peu recommandable du reste (mais la personnalité de cet homme n'exécute pas la Kommission) est condamné à la prison pour avoir vendu de la biisson chez lui. La preuve était très forte. Le condamné part pour sa nouvelle demeure et quelques jours plus tard les spotters viennent en son absence fouiller sa cave et trouvent de l'alcool, d'où saisie et poursuite... pour avoir eu de la biisson avec l'intention de la vendre. Vu qu'il était prouvé qu'il en avait vendu, il devait être rationnel de penser qu'il en avait chez lui. Et voilà comment avec la Kommission, et sous la tutelle bienveillante et paternelle du procureur général on peut être condamné deux fois pour la même offense. Seulement puisque cet homme avait de la biisson il est à penser qu'il l'avait achetée et qu'il l'avait transportée de la station chez lui. Ne pourriez-vous pas d'ineffable Kommission poursuivre de nouveau sous deux chefs d'accusation: Le premier pour avoir acheté de la biisson en plus forte quantité que celle permise par la loi et le second pour avoir transporté illégalement cette biisson. SAGUENAY.

Grande Offensive Protectionniste Réponse à l'honorable Jacob Nicol

Après la magnifique assemblée de l'école Montcalm, le mouvement se continue, mercredi le 25 mars, à l'école Saint-Michel, (coin Clark et St-Viateur) Heure: 8.15p.m.

DES DECLARATIONS IMPORTANTES SERONT FAITES

Orateurs: l'honorable Rodolphe Monty, chef des forces conservatrices dans la province de Québec, l'honorable André Fautoux, M. Armand Lavergne, c.r., MM. Godefroy Coffin, avocat, Joseph Proulx, N. P.; Alfred Mathieu, chef ouvrier, John Macnaughton, I. Lande, M. Levitt, etc.

L'ouverture de la grande offensive protectionniste a eu lieu mardi soir, à la Salle Montcalm, coin des rues Montemigny et St-Hubert. Cette réunion a été la première d'une série d'assemblées que se promet de tenir les conservateurs, à travers l'île et le district de Montréal afin de se préparer aux élections fédérales, qui sont maintenant prochaines.

La vaste salle de l'école Montcalm était archi comble, sur l'estrade se tenaient les plus en vue du parti un bon nombre de dames ont écouté les orateurs de la soirée et se sont montrés très sensibles aux compliments que leur ont pas été ménagés. L'assemblée était présidée par le député L.-M. Cornélius et les orateurs de la soirée ont été: M.M. Constant Gendreau, J.-A. Lavoie, Félix Desrochers, l'honorable Rodolphe Monty et M. Armand Lavergne, l'honorable M. Fautoux retenu par ses autres engagements s'était fait excuser par une lettre de regret.

M. L.-M. CORNELIUS. Après avoir dit combien il se sentait honoré d'avoir à présider la première assemblée de la campagne conservatrice à travers l'île de Montréal, M. Cornélius a pris la parole et a dit: "L'assemblée de ce soir, qui ne prononce que quelques mots parlant de la défense du principe conservateur, M. Gendreau déclare qu'il faut poursuivre la lutte et ajoute dans ses conclusions que les hommes de cœur sont rares mais qu'il semble s'être réfugiés au sein du parti conservateur."

M. J.-A. LAVOIE. M. Lavoie est l'orateur suivant. Il voit avec amertume la situation économique du pays. Depuis l'avènement du régime King, 2,800 manufactures ont été fermées et les autres leurs portes en raison du tarif. Depuis l'adoption du budget Robb, 1,100 autres ont aussi pris le chemin de la faillite. M. Lavoie accuse le premier ministre King d'avoir vendu la province de Québec. Parlant de l'industrie de la chaussure, qui était une des plus florissantes de la province de Québec, l'orateur déclare que cette industrie aujourd'hui n'est plus que plus de 25 000 ouvriers qui maintiennent sur le tas, grâce au tarif, un rentiel avec l'Angleterre, qui peut vendre sur le marché canadien une chaussure à meilleur compte que nous ne pouvons la fabriquer au pays.

POLITIQUE D'IMMIGRATION. Dans le domaine de l'industrie ferroviaire M. Lavoie constate que plus de 20,000 ouvriers chôment depuis que M. King est au pouvoir. La politique d'immigration du gouvernement est aussi prise à partie par l'orateur qui voit avec surprise le favoritisme qui favorise l'entrée au pays de tous les gres d'Europe alors que nos canadiens au nombre de plus de 300,000 ont été obligés d'aller aux Etats-Unis chercher la nourriture que le Canada leur refuse.

M. FELIX DESROCHERS. M. Lavoie cède ensuite la place à M. Félix Desrochers. L'orateur déclare que le conservateur de la province de Québec, M. Rodolphe Monty puis il déplore la politique adoptée par le ministère King. Toute protection est enlevée au commerce et à l'industrie, mais pourtant l'ouvrier a besoin de protection, l'industriel doit fermer ses portes s'il ne peut vendre ses produits avec une marge de profits lui permettant de rémunérer ses hommes, le marchand est à la merci de l'ouvrier qui n'achète que lorsqu'il retire un salaire convenable de son travail. Le professionnel lui aussi a besoin de protection, car le professionnel vit des affaires et il ne se fait pas d'affaires lorsque l'ouvrier et l'industriel n'ont pas de débouchés pour leurs produits et conséquemment pas d'argent.

LA DEPUTATION MONTREALAISE. "Que pense M. King de sa députation montrealaise?" demande M. Desrochers. Lorsqu'il est venu le temps de trouver un ministre de la marine et des pêcheries il a pesé tous ses députés de la métropole et les a trouvés trop légers. Il a dû aller chercher à Sorel le ministre dont il avait besoin car tous les députés de Montréal ne valaient pas le "quatre cent". L'orateur termine en demandant aux électeurs de St-Jacques de se rappeler, lors des élections, que si quelques chose de bien a été fait au pays, il l'a été par les conservateurs.

L'HON. RODOLPHE MONTY. L'honorable M. Monty est l'orateur suivant. Au moment où il se lève il est acclamé d'une ovation qui se prolonge. L'orateur commence par faire l'éloge de la race irlandaise dont on célèbre aujourd'hui la fête patronale. Il exhorte les Canadiens à suivre son courage et leur demande de sympathiser avec cette race de vaillants et patriotes.

UNE SERIE D'ASSEMBLEES. M. Monty annonce alors que l'assemblée actuelle est la première d'une série de réunions qui auront lieu sur toute l'île de Montréal en vue des prochaines élections fédérales. Une assemblée sera organisée chaque semaine afin de mettre sous les yeux des électeurs les faits propres à leur enseigner les moyens à prendre pour faire cesser la crise économique qui sévit au pays. L'orateur ne veut pas soulever de préjugés, il ne s'adresse pas au cœur ni aux sentiments de ses auditeurs mais à leur intelligence et à leur bon sens. Il désire que l'on envisage la question soumise non au point de vue du parti, mais de l'intérêt du pays.

"Qu'il nous, dit M. Monty, que nous sommes libéraux, conservateurs ou nationalistes pour nous souvenir que nous sommes avant tout canadiens!"

ILS N'ONT PAS DIT LA VERITE. L'orateur a confiance au peuple qui a cru de bon cœur à la fin de 1921. Aujourd'hui, il est facile de constater que ces gens là n'ont pas dit la vérité car où est le confort, le bonheur et la prospérité qu'ils nous avaient promis?

A l'honorable Jacob Nicol, Trésorier Provincial de la Province de Québec.

Monsieur, On vous a — ou vous avez — choisi de venir devant les jeunes libéraux du "Reform Club" pour répondre aux accusations d'un "petit journal montréalais" qui s'appelle le "Matin".

J'ai annoncé — hélas! je ne m'étais même pas encore donné la peine de lire le compte-rendu de votre organe le "Canada" — j'ai annoncé mon intention de vous répondre.

Je dois donc tenir parole. Je vous souffrirai, n'est-ce pas, que je néglige de refuter dans ses détails l'effarant tissu de mensonges grossiers qui forment le fond de votre plaidoyer.

Vous avez voulu prouver, en substance, que votre loi des liqueurs était saine moralement et économiquement; je vous répondrai, en substance, ceci: que votre loi est malsaine moralement et économiquement.

Vous dites que votre loi est excellente au point de vue tempérance (morale) et au point de vue financier (économie). Comment pouvez-vous, vous l'honorable Jacob Nicol, vous l'intègre, l'éclairé, l'honnête ministre, l'homme sérieux qui n'écrit pas dans les "petits journaux" mais qui trouve cependant le temps de leur répondre, oui, comment pouvez-vous d'abord concilier ces deux points de vue?

Si la vente du whiskey diminue, vous exultez comme moraliste; comme hôtelier vous boudez!

Si la vente du cognac monte, vous gémissiez comme tempérament; vous vous réjouissez comme trésorier!

Si le gin donne bien cette année, vous êtes aux petits oiseaux comme cafetier; vous êtes dans les tranches comme anti-alcoolique.

Si votre "scotch" se vend beaucoup, vous versez des larmes comme hygiéniste, comme ennemi des abus; mais vous riez sous vos capres comme gardien du trésor.

"Terrible déchirement de l'âme de l'Etat, a écrit je ne trouve plus qui. Tempête sous le crâne social! Comme âme du pays, l'Etat sera profondément

désolé que les citoyens, ses enfants, s'alcoolisent avec entrain; comme marchand de boisson, il aura tout intérêt à ce que l'alcoolisme fasse des progrès qualifiés de "sensibles" par les statisticiens. L'Etat, maître Jacques, répondra à ceux qui l'interrogent: Est-ce à l'Etat marchand de boisson que vous parlez? Il est heureux: l'alcool marche bien. Est-ce à l'Etat patriote que vous adressez la parole? Il est navré: l'alcoolisme coule à pleins bords!"

Comment, encore une fois, pouvez-vous dire que le monopole des liqueurs est sain "moralement ET économiquement"?

Comment pouvez-vous concilier les intérêts de la morale ET les besoins fiscaux? C'est ce que vous vouliez évidemment concilier.

C'est aussi, précisément, ce que vous n'avez pu faire? Je m'empresse de dire, à votre décharge, que vous abordez là un problème plus difficile à résoudre que celui de la quadrature du cercle ou du mouvement perpétuel.

Votre loi ne saurait donc à la fois être "saine" moralement ET économiquement.

C'est ici que vous auriez dû opter. Aujourd'hui, vous n'avez plus le choix.

Que votre loi soit malsaine moralement, il vous suffira de dresser la liste des crimes et délits commis depuis l'intervention du gouvernement dont vous êtes l'un des piliers dans la vente de l'alcool pour vous en convaincre.

Pour le côté finance (économie), je remarque que vous devez chaque année recourir à toutes les acrobaties de la haute comptabilité pour masquer vos faux surplus, vos fausses déclarations, vos faux chiffres.

Il y a plus. Le monopole de l'alcool, administré par le Régime dont vous êtes la créature, est une organisation de voleurs, d'empoisonneurs et de malfaiteurs publics.

Cela, je l'ai démontré cent fois et plus dans mon "petit journal" et je vous prie de croire que je viens à peine de commencer.

Roger MAILLET.

M. Rinfret essaie de gagner son salaire

A propos de l'offensive protectionniste dont le déclenchement a eu lieu mardi soir, le "Canada" du 16 courant essaye de se moquer de l'honorable Rodolphe Monty et de M. Armand Lavergne.

"Le "Canada" se croit-il encore aux beaux jours de 1921, alors que notre population intoxiquée par une atroce campagne de préjugés et de calomnies se montrait disposée à tout avaler.

En lisant les attaques grossières et stupides de M. Rinfret contre deux hommes qui ont plus de courage politique dans chacun de leur petit doigt que toute la meute des 65 députés-vallets, on songe malgré soi au proverbe turc: un chien ne jappe que contre un chat dont il a peur.

Il faut que M. le directeur gagne son salaire. M. Fernand Rinfret (qui passe pour "l'intellectuel" du bloc) fait du zèle pour effacer la pénible impression qu'a causée sa mise au rancart devant les prétentions de M. Cardin de Sorel.

C'est le cas de dire que M. Rinfret a besoin de se lever de bonne heure. Et, pour commencer, puisque M. Fernand Rinfret a bien voulu, à travers son ironie manquée, nous prédire que "le peuple sera plus attaché que jamais au programme du gouvernement King", le directeur du "Canada" — ne fût-ce que pour augmenter de quelques lecteurs sa feuille en décadence — serait bien aimable de nous dire, une fois pour toutes, quel est le programme du gouvernement King.

Car jusque-là, notamment en matière tarifaire, nous pensions que ce programme n'existait pas!

R. M.

ARTHUR L'ÉCHAPPE BELLE !..

Tout le monde sait que la gazette de M. Fernand Rinfret est aujourd'hui une feuille vide, finie, une feuille sans prestige et sans lecteurs.

Aussi n'est-il pas étonnant de voir le ministre Cardin parcourir la ville en quête d'un matériel d'imprimerie.

M. Cardin aurait bien acheté le "Canada" et M. Béique le lui aurait cédé à de très bonnes conditions.

Heureusement l'honorable Arthur Cardin s'est aperçu à temps que l'honorable sénateur n'inclut dans le marché, ni l'imprimerie Perrault, ni le scandaleux contrat du journal d'Agriculture.

On comprend que M. Cardin a filé en vitesse. Le "Canada" sans l'imprimerie et sans le fameux contrat 1.

Autant dire une charrette sans chevaux et sans roues, un navire sans voiles et sans moteur, un piano sans cordes et sans pédale! Le richissime sénateur Béique est un homme d'affaires incorrigible.

ZUT.

Portraits Parlementaires

M. GEORGES PARENT, DEPUTE DE QUEBEC-OUEST

M. Georges Parent, député de Québec-Ouest aux Communes siège au Parlement depuis 21 ans. Il fut élu pour la première fois député de Montmorency en 1904 et lors de la fusion de ce comté avec celui de Charlevoix, en 1917, il fut élu dans Québec-Ouest.

Très assidu aux séances, il fait partie de la salle de la Chambre des Communes au même titre que le trône de l'orateur ou les sièges des députés: c'est un meuble et voilà tout. Aussi comme sa fonction est de meubler et non de parler il remplit ces deux devoirs et se contente de voter bleu ou rouge d'après les ordres reçus.

Il est l'associé professionnel de l'honorable Alexandre Taschereau qui a représenté dans le gouvernement de Québec cette faction du parti libérale que l'on appelait autrefois le "Parentisme". Lui et toute sa famille font partie de la "caste" et participent aux faveurs gouvernementales.

Président de la Compagnie "Le Soleil" il voit tous les ans plusieurs centaines de mille dollars tomber dans son escarcelle.

Il est loin de jouir de la popularité que son défunt père, l'ancien premier ministre avait pu s'acquérir surtout auprès des classes ouvrières.

La politique du gouvernement King, surtout en matière tarifaire, politique qu'il a toujours servilement soutenue, lui a fait un tort considérable.

Il craint le prochain verdict de l'électorat; aussi le voit-on s'agiter de part et d'autre pour obtenir de se faire caser avant la débacle future et certaine. Une place de sénateur qui lui permettrait d'affubler son nom du titre d'honorable ferait bien son affaire.

Malheureusement il n'est pas le seul député qui cherche un fromage: toute fois la servilité de son organe lui aidera peut-être.

POLYPHEME.

SYMPATHIES

Nous offrons nos sympathies à M. Allan Bray, député de Saint-Henri à la Législature, qui vient de perdre son père, M. André Bray, un son vivant entrepreneur.

Nos sympathies aussi à M. Charles-Edouard Mayer, rédacteur à la "Patrie", pour la mort de son père, M. Elie Mayer.

AU CLUB CARTIER — MACDONALD
Lundi, le 23 Mars 1925
Dîner causerie à 7.30 p.m.
CONFERENCE: M. L. Camirand, Avocat.
SUJET: "A LA DERIVE"

CLUB SAUVE
A une réunion du bureau exécutif du "Club Sauvé", tenue le 16 mars, 1925, il a été résolu unanimement qu'un vote de sympathie soit adressé à Monsieur J.-Allan Bray, député de St-Henri et ex-vice-président du "Club Sauvé" et que copie de cette résolution soit envoyée aux journaux.
Signé OLIVIER PAGE, Secrétaire.

FEU LE JUGE DESY
Le "Matin" prie la famille du juge Desy d'accepter l'expression de ses plus sincères condoléances à l'occasion du grand deuil qui vient de la frapper.

CONTRE TOUS les ABUS et TOUTES les INIQUITES

Le numéro: **LE MATIN** Parait tous les Samedis

Cinq Sous **POLITIQUE ET LITTÉRAIRE**

Directeur: Roger Maillat. Fondé en 1920. Journal d'avant-garde.

LE "MATIN" A PUBLIE DES ECRITS DE: Olivier Asselin; Louis Armand; Victor Barbeau; Camille Bérubé; Arthur Beauchesne; Alphonse Beaudry; Pierre Marcel Bernard; Auguste Boddart; Albert Boisjoli; Berthelot Brunet; Ernest E. Cinq-Mars; Edouard Chauvin; René Chopin; Mme Eva Côté; Joseph Duguay; Albert Druex; Louis Francoeur; Englebert Gaillet; A. L. Goulet; Léon Gauthier; Camille Houde; M.P.P.; Philippe Lafontaine; Armand Lavergne; K.C.; Henri Letondal; Brantton A. Macdonald; Dr. Albéric Marin; Paul Morin; Léo-Pol Morin; Isaïe Nantais; Honoré Parent; Dr. Philippe Panneton; Marius Peladeau; Ubald Paquin; Fernand Préfontaine; Jean Riddez; Antoine Rivard; Edouard Sylvestre; Léon Trépanier; Valdombre, Gaëtan Valois, E. C. Villemigne, etc.

ABONNEMENTS

MONTREAL: \$2.50 par année; six mois: \$1.50.— CANADA: \$2.00 par année; six mois: \$1.00.—ETRANGER: \$3.00 par année; six mois: \$1.50.

(Les abonnements courent du 15 ou du 1er de chaque mois.— Prière de joindre dix sous en timbres pour tout changement d'adresse.— Toute irrégularité dans le service postal réparée à nos frais.)

Ne dites pas... Mais dites...

NE DITES PAS... (Suite) MAIS DITES...

J'ai aidé ce malheureux de ma bourse. J'ai aidé ce malheureux de sa bourse.

J'ai aidé cette femme à porter son fardeau. J'ai aidé à cette femme porter son fardeau.

D'après les grammairiens, aider quelqu'un, c'est seulement l'assister (de sa bourse, de ses conseils).

Aider à quelqu'un, c'est l'assister en partageant personnellement sa fatigue, ses efforts, sa peine.

C'est une distinction assez subtile et assez fantaisiste. Les meilleurs auteurs ne l'ont pas observée.

"Dans nos études, quand mon thème était fini, je lui aidai à faire le sien." (J.-J. Rousseau, "Confessions", Livre I.)

"Ils lui aidèrent à tromper le roi." (Fénélon, "Télémaque", III.)

"Il est toujours bien aise qu'on lui aide à se défaire de cet estime." (Fléchier, "Sermons", I, 347.)

"Et, se tenant cachée, aide à mon stratabème." (Cornelle, "Le Cid", IV, 3.)

Aimer à ce que... V. Je tacherai que... On n'a pas tous ses aises. On n'a pas toutes ses aises.

Aise est du féminin. Jusqu'au XVIIe siècle, il fut des deux genres: "A son bel aise." (La Fontaine, "Contes".)

Ce mot est d'origine incertaine. Il existait autrefois un verbe "aisier" (aisier), mais ce verbe est lui-même d'origine inconnue.

De bonne alcool. De bon alcool.

Alcool est du masculin. Ce mot qu'on a écrit longtemps: alcohol, alkohol, vient sans doute de l'arabe al-qohli (article arabe al, le, et qohli, antimoine porphyrisé).

Nous disons aujourd'hui: de bon alcool. Notons à ce propos qu'au XVIIe siècle, on employait parfois "de" dans les cas où nous mettrions "des": "Ceux qu'on nomme à la cour de petits maîtres." (La Bruyère.)

Nous mettrions "des", parce que "petits maîtres" forme une sorte de mot composé.

Dans l'ancien français, l'article partitif des, de la, du, était ordinairement omis, à l'exemple du latin. On disait: manger pain, boire vin. Au XVIIe siècle, Corneille écrit encore: "J'ai passion pour elle." Et Boileau: "Pour gagner temps."

De nos jours, on a plutôt tendance à employer du, de la, des, même quand le nom est déjà déterminé par un adjectif: "J'ai mangé des belles pêches."

Il vaudrait mieux, en pareil cas, employer de. Pour détails sur l'article, voir l'expression: "je lui l'ai dit."

Son mouvement s'est alenti. Son mouvement s'est ralenti. Quoi qu'en disent certains auteurs, alentir n'est pas un barbarisme. C'est, seulement un mot vieilli, qui ne s'emploie presque plus.

Ralenti est composé de alentir et du préfixe re. Alentir était employé couramment dans l'ancienne langue: "J'en trouve qui... s'alentissent en la course." (Montaigne, IV, 168.)

"Pour rompre et alentir un peu l'impétuosité..." (Amyot, "César", 30.)

Autour de la maison. Autour de la maison. Autour, préposition, veut un complément (on l'emploie parfois comme adverbe).

Autour (composé de: à, l', et entour) est un adverbe et s'emploie sans complément.

L'adverbe, en effet, ne sert pas, comme la préposition, à unir des compléments aux mots dont ils dépendent. Il sert seulement à modifier un verbe, auquel il ajoute une circonstance particulière de manière, de temps.

(Remarquons en passant que, malgré son sens étymologique (ad. verbum) l'adverbe ne se place pas toujours après du verbe.)

La préposition, elle, (de prae, positio, placé avant) sert à unir deux mots et à en marquer le rapport.

Autour, employé comme nom au pluriel, peut être suivi de la préposition de: les alentours de la ville.

Autrefois, autour s'écrivait: à l'entour, et avait naturellement un complément.

"Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs." (La Fontaine, "Fables", II, 9.)

"Tout est sourd à l'entour de lui au jour de son affliction." (Bossuet, "Impénitence finale", Préambule.)

Pour l'emploi des prépositions et des adverbes au XVIIe siècle, voyez le mot: auparavant.

On se trouve placé entre deux alternatives. On se trouve dans l'alternative, on a le choix de..., ou on se trouve en présence de deux éventualités.

L'alternative, c'est la succession de choses qui reviennent tour à tour, ou la nécessité de faire un choix entre deux partis à prendre. Deux alternatives font donc quatre éventualités: on a le choix entre quatre partis.

Eventualité est dérivé de éventuel, venu lui-même de eventus, événement.

La vertu anoblit l'homme. La vertu ennoblit l'homme. Anoblir (de ad. a, et nobilis, noble) signifie: rendre noble en donnant des titres de noblesse.

Ennobler signifie: donner de la considération, de la valeur. Le premier s'emploie au propre; le second s'emploie au figuré et s'entend de noblesse morale.

Autrefois, on méritait d'être anobli quand on s'était ennobli par de belles actions.

Cette distinction entre les deux mots est récente. Les écrivains des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles ne la connaissaient pas.

"Ceux qui ont nobli leur vie par renommée." (Montaigne, I, 73.)

"...Que la guerre anoblit par faits victorieux." (Ronsard.)

Un foudre de guerre

Le Sénat a bon dos; politiquement parlant, c'est une vérité première. Nos parlementaires sont toujours prêts à le charger de tous les péchés d'Israël et à l'occire chaque fois qu'ils voient ce "corps irresponsable" — faut connaître l'accent que prend un élu quand il parle de "sa responsabilité" et de "l'irresponsabilité" des autres! — refuser son adhésion à certains projets de loi. Sir Wilfrid Laurier a connu ces tentatives homicides, et sa grande conscience de parlementaire n'a retrouvé le calme que lorsque le Sénat fut devenu aussi cramoisi que la Chambre des Communes.

M. Mackenzie King, pudiquement régnant, subit, à son tour, les assauts du démon de la "Responsabilité". Et parce que les Frères conscrits ont refusé, l'an dernier, de ratifier quelques bills pourvoyant à la construction de nouveaux embranchements de chemin de fer, M. King s'est engagé, vis-à-vis des tenaces "westerners", à rendre le Sénat plus docile, fallût-il pour cela, lui casser les reins.

L'approche de la session rendit M. King plus circonspect; il remit l'épée au fourreau et retraits avec la noble majesté d'un entrepreneur de pompes funèbres en office.

Mais l'honneur de notre "premier" exigeait le camouflage de sa retraite. Les rédacteurs du discours y ont pourvu. Au lieu d'annoncer la réforme sénatoriale telle que prédite par M. King, ils se sont contentés de promettre la convocation d'une vague conférence entre les divers intéressés à la réforme constitutionnelle. La question a été débattue, en Chambre, lundi dernier. On a mis tant de beurre dans la discussion que c'en était comique. Le débat s'est terminé en queue de poisson et nous ne pouvons recommander aux orateurs libéraux des prochaines luttes électorales d'aller y puiser la substance d'une argumentation assez solide pour redonner du prestige au blason dédoré de M. Mackenzie King.

Les députés qui ont parlé à cette occasion ont versé tant d'huile qu'on les sentait beaucoup moins soucieux du rachat des promesses tapageuses du chef ministériel que de se ménager, sans trop de déchéance, une entrée éventuelle dans un corps où ils pourront, à leur aise, mettre de côté le "full dress" de leur responsabilité.

Au spectacle de tous ces lapins en fuite devant l'ombre d'un sabotage de la Chambre Haute, le lièvre qu'est M. Mackenzie-King aura droit de se demander si, après tout, il n'est pas un foudre de guerre.

Jean BERTHIER.

BARRAGE DU LAC TEMISCOUATA

SERIONS-NOUS SACRIFIES SANS COMPENSATION?

"Le barrage qui garde l'eau" "vaut le coffre-fort qui garde l'or"

Le projet de loi présenté par la commission du pouvoir électrique du Nouveau-Brunswick tire à sa fin.

Discutée, au "comité des bills privés", la semaine dernière, avec beaucoup d'arguments de part et d'autre le projet doit aller devant la chambre pour y subir la

troisième lecture, dès cette semaine, et où la bataille va se continuer.

Nous croyons qu'il est légitime d'attirer l'attention des députés de notre province au sujet du barrage du lac Temiscouata.

On semble ne pas prendre en considération les requêtes venant des paroisses échelonnées le long du lac et demandant des compensations pour les dommages et tous les inconvénients que le barrage produira.

On fait de cette importante loi une question de parti. On semble oublier qu'à l'inverse de tous les autres barrages qui ont été construits, depuis quelques années, en pleine forêt—par le fait ne pouvant nuire en rien—celui

du lac Temiscouata se trouvera à inonder les cinq paroisses qui sont bâties sur les bords du lac, à faire disparaître toute la grève, à tenir l'eau à un niveau tel, qu'il sera impossible, en plusieurs endroits, de circuler le long du lac.

Les députés ne doivent pas oublier que les barrages dans notre province, sont construits en grande partie avec l'argent de la province et que cette dernière en retirera toujours de fortes sommes.

Pour le barrage du lac Temiscouata, c'est le Nouveau-Brunswick qui le construira, par contre nous n'en retirons rien du tout. MM. les députés de la province devront, avant de donner leur vote en faveur d'un projet qui ne les intéresse pas directement prendre en considération que le lac Temiscouata nous appartient et que nous pouvons le garder; que les principaux intéressés sont ceux qui ont ouvert cette région et qui demeurent sur les bords du lac depuis cent ans; que ceux qui souffriront des dommages et subiront les nombreux inconvénients, eux et leurs descendants, sont les principaux personnages du drame. Ils ne devront oublier, également, qu'ils ne doivent pas sacrifier leurs concitoyens et faire de ce barrage une question de parti.

Que l'on fasse produire les requêtes transmises par les paroisses et l'on verra que les intéressés ne sont pas contre le progrès et le développement de nos pouvoirs hydrauliques, même pour rendre un grand service à la province sœur.

Nous consentons bien volontiers au barrage, mais au moins que l'on nous donne les compensations demandées.

Que l'on règle ce projet de loi en hommes d'affaires et non en partisans politiques ou en courtiers devant les délégués du Nouveau-Brunswick. Une fois la loi adoptée, n'oublions pas que, "nous", nous aurons la meule au cou et les pieds dans l'eau pour le reste de nos jours.

Les amendements proposés par le député de Temiscouata, M. Jules Langlais, rencontrent les vues des paroisses de la région du lac Temiscouata.

Nous ne comprenons pas pourquoi toute la députatino ne les seconderait pas. Ces amendements sont justes, raisonnables, et ne sont qu'une faible dime des avantages que le Nouveau-Brunswick retirera de l'immense réserve d'eau que nous mettons à leur disposition pour rien du tout.

Nous croyons sincèrement que la commission du Nouveau-Brunswick a mauvaise grâce de refuser ces demandes de compensations.

Pour une province qui demande une grande faveur—celle d'emmagasiner l'eau d'un lac de 28 milles, ayant une profondeur de

Les quatre moyens d'aider LE MATIN

N'oubliez pas que LE MATIN n'accepte les subsides d'aucune clique, d'aucune société financière intéressée à endormir l'opinion publique. Il a besoin pour vivre, d'une clientèle honnête, nombreuse et désintéressée.

Vous pouvez l'aider de quatre manières:

1° — Par la propagande. Lisez le MATIN en tramway, en chemin de fer, partout. Portez-le dans votre poche, "le titre en dehors". Faites-le lire à vos amis non abonnés, chaque fois qu'il publie un article susceptible de les intéresser. Dites partout tout le bien que vous pouvez en penser.

2° — Par l'abonnement. Abonnez-vous au MATIN! Faites abonner vos amis au MATIN.

3° — Par les commandes d'impression. Apportez au MATIN tous vos travaux de ville: lettres, enveloppes, factures, cartes d'affaires, billets, reçus, etc. Faites imprimer au MATIN les factums des causes dans lesquelles vous êtes parties, les rapports et les programmes des fêtes que vous organisez. Faites envoyer au MATIN les impressions des sociétés et compagnies où vous êtes intéressés, des municipalités, commissions scolaires, fabriques d'églises et autres corps publics où vous exercez votre influence.

4° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce sera vue et lue par une clientèle de choix. Faites publier dans le MATIN les annonces judiciaires, les avis légaux, etc. Faites accorder au MATIN les annonces des industries et corporations dont vous faites partie. Achetez de préférence chez les marchands qui annoncent dans le MATIN. Mentionnez l'annonce du MATIN quand vous annoncez chez les annonceurs.

AVOCATS

Rés. 2574 St-Denis Cal. 799 W. Main 5228

Aldéric Blain, L.L., L. AVOCAT — ADVOCATE

50 Notre-Dame Ouest. Immeuble Duluth, Chambre 21

Téléphone Main 7693

J.-A. BEAULIEU, C.R. AVOCAT

50, RUE NOTRE-DAME, OUEST Edifice "Duluth", Chambre 42 MONTREAL

Salluste Lavery, B.C.L. Maurice Demers, L.L.L.

LAVERY & DEMERS Avocats et Procureurs.

19, ST-JACQUES, Montréal. Téléphone: MAin 4472. Cable adresse: "Salluste".

FELIX DESROCHERS AVOCAT

20, Rue ST-JACQUES, Ch. 39 Tél. Main 7019

Rés.: 569, Rue ST-HUBERT Tél. Est 622

CHARLES H. BERARD B. Sc., L.L.L. AVOCAT

30 St-Jacques Chambre 42 Tél. MAIN 0295

Hon. Rodolphe MONTY, C.R. Alfred Duranleau, C.R. H. S. Ross, C.R. Eugène R. Angers. J. C. Martineau.

MONTY, DURANLEAU, ROSS & ANGERS AVOCATS

SUITE: 90 ST-JACQUES TELEPHONE MAIN 140

Téléphone Main 295

L. Conrad Pelletier, c.r. AVOCAT ancien Bâtonnier

30 RUE ST-JACQUES, Ch. 42 MONTREAL

NOTAIRES

JOSEPH L. GIROUARD NOTAIRE

35 RUE ST-JACQUES Tél. Main 5030

Téléphone MAIN 4018

P. E. BLONDIN NOTAIRE

Edifice "Montreal Light, Heat" 83 CRAIG OUEST

ARCHITECTES

Bigonnesse & Bigonnesse ARCHITECTES

Spécialité — Maisons de rapport. 182, Rue Ste-Catherine Est Tél. Est 6752 - - - MONTREAL

Tél. Main 2287 Rés. Rockland 343

J. E. C. DAoust ARCHITECTE

Diplôme de l'A. A. F. Q. successeur de GAUTHIER & DAoust

180, RUE SAINT-JACQUES MONTREAL

Main 1238. Chambre 605

R. BURELLE Liquidateur — Comptable Courtier.

71A ST-JACQUES, Montréal

Dr. Philippe Panneton OCULISTE et AURISTE.

Ex-assistant, Fondation Ophthalmologique Rotschild. — Ex-assistant-bénévole, Hôpital Boucicaud. — Ex-médecin consultant, Hôpital S.-Louis, Paris. — Membre de la Société Française d'Ophthalmologie.

400 ST-DENIS Tél. Est 9250

Etampes en caoutchouc DE TOUS GENRES

A. DEROME ET Cie 20 et 22 Notre-Dame (Est) Téléphone: Main 4678 Montréal

DINER et DANSE au SAVOY

Restaurant Franco-Italien DOMINION Square, Montréal. COUVERT GRATUIT.

CONNAISSEZ-VOUS LE CHOCOLAT MARTOUGIN?

Tél. Uptown 8933

FINE, "Le Fleuriste"

Bouquets pour mariages et réceptions. Tributs floraux à bref délai

637 rue STE-CATHERINE O. MONTREAL

L'AGENT PRINCIPAL de notre EXISTENCE

Vous n'êtes jamais trop PRUDENT pour votre Vie.

L'ORGANE le plus SENSIBLE, le plus PRÉCIEUX.

Le PRIX de vos VERRES comprend l'EXAMEN SCIENTIFIQUE de vos YEUX, \$3.00 à \$9.00 complet, avec une garantie.

TAIT-FAVREAU LIMITEE

L. FAVREAU, Opticien, Optométriste, Spécialiste

197 Ste-Catherine Est TEL. EST 7377

PHARMACIES MODELES GOYER

184-188 rue Ste-Catherine Est Tél. Est 4940-4275

700 rue Ste-Catherine Est Tél. Est 3268-4698 MONTREAL.

DOCTEURS

Téléphone Est 7880.

Dr J. M. E. Prevost

Ex-chef des Hôpitaux de Paris, Londres et New-York

Pendant quatre ans dans les Hôpitaux Militaires en France et en Angleterre. Spécialiste en maladies sexuelles, maladies de la peau et maladies vénériennes.

HEURES DE BUREAU: 10 heures A. M. à 8 heures P. M. 460 RUE ST-DENIS, Montréal, Coin Sherbrooke.

LISEZ ET FAITES LIRE

"LE MATIN"

LE JOURNAL LE PLUS COMBATTIF

Qui harcèle chaque semaine les profiteurs, les politiciens véreux, les voleurs et les empoisonneurs, et tous les malfaiteurs publics.

LE MATIN est tout un arsenal de faits, de chiffres, de documents, d'opinions, d'arguments, de dates. Si vous voulez nettoyer la province, prenez-en les moyens! N'attendez pas à la dernière minute: les trois quarts de votre effort seront perdus. Ce n'est pas pendant la période électorale que la majorité des citoyens se forme une opinion. Cette vérité est acceptée par tous les hommes de bon sens.

On peut acheter des copies du MATIN, pour fins de propagande à trois piastres le cent, adressées à cent personnes; à trente piastres le mille, adressées à mille personnes. OU ENCORE, 100 abonnements de trois mois à 30 sous chacun, que nous servirons par la poste aux adresses que vous nous donnerez.

Aidez le MATIN, journal de l'avant-garde oppositionniste, à "déempoisonner" notre province.

LE MATIN, 164 rue Saint-Denis, Montréal, Canada. — M. le Gérant.

Veuillez trouver ci-inclus la somme de trois dollars pour cent copies du MATIN que vous devez adresser aux cent personnes dont je vous fournis la liste ou bien à cent personnes de votre choix dans le comté de

Nom du comté.....

Nom (du souscripteur).....

Adresse (du souscripteur).....

Veuillez trouver ci-inclus la somme de trente dollars pour 1,000 copies du Matin que vous devez adresser aux mille personnes dont je vous fournis la liste ou bien à mille personnes de votre choix dans le comté de

Nom du comté.....

Nom (du souscripteur).....

Adresse (du souscripteur).....

Veuillez trouver ci-inclus la somme de..... dollars pour..... mois d'abonnement à votre journal aux conditions ordinaires.

Nom (du souscripteur).....

Adresse (du souscripteur).....

Veuillez trouver ci-inclus la somme de 30 dollars pour 100 abonnements de trois mois à 30 sous l'abonnement. Veuillez envoyer ces copies aux personnes dont je vous fournis les noms ou à cent personnes de votre choix dans le comté de

Nom du comté.....

Nom (du souscripteur).....

Adresse (du souscripteur).....

(Rayer les formules inutiles)

L'Habitude des Narcotiques

Bien des gens sont sous la fausse impression qu'il suffit aux journalistes de signaler un mal dangereux, capable de saper un peuple dans ses oeuvres vives, tel que chez nous l'habitude des narcotiques; d'indiquer le remède à y apporter en s'inspirant des conseils des médecins les plus compétents, pour que le gouvernement se rende à l'évidence et prenne les mesures nécessaires pour enrayer le mal. Hélas! il n'en est rien, et c'est inimaginable combien il faut faire couler de flots d'encre, combien il faut de redites, écrire articles sur articles, se répéter à satiété pour arriver à mettre en mouvement la machine gouvernementale, quand, à première vue, la chose semblait si simple, qu'il sautait aux yeux de tous, que le devoir de nos gouvernants était d'intervenir de suite.

Il est vrai qu'il faut donner plusieurs coups de marteau sur un clou si l'on veut l'enfoncer. Puis, on perd de vue une chose, c'est que nos gouvernements modernes ont plus d'un point de ressemblance avec l'antique char mérovingien. Oh! s'il s'agissait d'une question susceptible de mettre en danger l'existence du gouvernement aux élections générales, ce serait une autre paire de manches; mais seule l'existence de la nation est en jeu, alors... à demain les affaires sérieuses.

"O mon siècle est-il vrai que ce qu'on te voit faire
"Se soit vu de tout temps? O fleuve impétueux!
"Tu portes à la mer des cadavres hideux;
"Ils flottent en silence, et cette vieille terre
"Qui voit l'humanité vivre et mourir ainsi
"Autour de son soleil tournant dans son orbite,
"Verg son père immortel n'en monte pas plus vite
"Pour tâcher de l'atteindre et de s'en plaindre à lui."

Puisqu'il en est ainsi, puisque notre gouvernement provincial, malgré les articles que nous avons écrit dans "La Presse", "La Patrie", "Le Matin" au sujet de la guérison des narcotiques, continue à les ignorer et ne fait absolument rien dans ce sens, il nous faut revenir à la charge, redire ce que nous avons dit et redit, afin que le peuple de la province de Québec comprenne, lui aussi, que c'est pour lui une question vitale, que l'opinion publique s'émeuve et secoue l'apathie du gouvernement qui finit par devenir coupable et dont il devra porter la responsabilité s'il persiste à vouloir ignorer l'un des plus graves problèmes de notre époque et à ne rien faire pour empêcher l'abâtardissement de notre race.

Des voix pourtant plus autorisées que la nôtre se sont élevées pour signaler le péril. Dans la brochure intitulée "Jeunesse et folies" un chapitre est consacré à "La folie du narcotisme" et nous y lisons ce que nous avons déjà dit nous-même à maintes reprises:

"En dehors du demi-monde, c'est surtout contrairement à l'alcoolisme, chez les intellectuels, les artistes, les étudiants de nos grandes écoles et même de nos collèges que s'étend le cocaïnisme." Dans ce chapitre il n'est question que de l'usage de la cocaïne, mais nous affirmerons, sans crainte d'être démenti, que la morphinomanie fait encore plus de ravages dans les classes dites supérieures que la cocaïnomanie. Les effets n'en sont point les mêmes, certes, et c'est pourquoi la chose passe plus inaperçue, mais les ravages n'en sont pas moins terribles.

On répondra peut-être qu'il y a une loi fédérale qui punit d'amende et de prison tout individu trouvé en possession illégale de narcotiques. Cette loi-là atteint-elle les intellectuels qui se procurent légalement, c'est-à-dire sur prescriptions de médecins, le poison qui est devenu pour eux une nécessité impérieuse et dont on ne peut pas brusquement leur priver sans mettre leur vie en danger? Et le gouvernement dont les lois sont impopulaires dans ce cas, va-t-il rester indéfiniment impassible, les bras croisés, devant le spectacle de la dégénérescence de l'élite de la race canadienne-française?

À la demande de plusieurs provinces, le ministère de l'hygiène, à Ottawa, a élaboré une loi devant servir de modèle aux gouvernements provinciaux qui voudraient l'adopter avec ou sans amendements. Cette loi pourvoit aux soins à donner aux habitués des drogues, le gouvernement provincial, à qui incombe le soin de faire soigner ces malades, donnant des subventions spéciales aux hôpitaux qui leur donnent gratuitement des soins efficaces.

Emprisonnez pour de nombreuses années les êtres sans scrupules, qui pour faire de l'argent n'hésitent pas à faire le commerce clandestin des narcotiques et à empoisonner leurs semblables. Pour eux, aucune loi, si draconienne soit-elle, ne sera assez sévère, mais si le gouvernement veut arriver à la suppression presque complète des vendeurs clandestins de drogues, qu'il commence par supprimer leur clientèle et par conséquent à soigner les narcotiques quels qu'ils soient et à les guérir. La prison, pour ceux que la loi peut atteindre, n'obtient pas ce résultat car elle démoralise le malade et surtout crée chez lui une idée fixe. "Quand je serai libre que je vais donc en reprendre à mon goût?" Et dès leur sortie de prison, ils retombent sous la coupe des vendeurs de drogues.

Si le gouvernement donnait des subsides aux hôpitaux traitant spécialement ces cas, les malades guériraient sans souffrances physiques et morales, les médecins leur feraient comprendre le danger qu'il y a pour eux à faire usage de narcotiques, ne leur donneraient leur congé que lorsque les malades se sentiraient sûrs d'eux-mêmes et si quelques-uns, si quelques dégénérés retombaient sous l'empire des marchands de narcotiques la grosse majorité des malades guéris s'en affranchiraient.

Et puis, est-ce le traficant de narcotiques que vous avez jusqu'ici traduit devant nos tribunaux? Vous avez fait condamner des colporteurs de drogues, des comparses, mais les grands importateurs, ceux qui font venir les poisons d'Allemagne par centaines de mille dollars, ceux-là se rient de vous et de vos lois.

La théorie de la guérison des narcotiques n'est pas une idée en l'air, née dans le cerveau d'un journaliste en mal d'écrire, car l'expérience a été faite, ainsi que nous l'avons dit, à l'hôpital Notre-Dame et nous pourrions citer des noms de morphinomanes, qui avant leur entrée dans cette institution où ils furent soignés gratuitement prenaient, en injections, jusqu'à 6 grains de morphine par jour, et qui en sont sortis totalement guéris grâce aux soins qu'ils y ont reçus.

Le mal est grand et va chaque jour en augmentant dans le pays tout entier et la province de Québec est plus atteinte par ce fléau des drogues que toutes les autres provinces de la confédération. Pour que nul n'en ignore, nous redonnons la statistique officielle des habitués des drogues, par province, telle que fournie par le ministère de l'hygiène à Ottawa.

Colombie Britannique	2,500
Manitoba	500
Saskatchewan	250
Ontario	1,800
Nouvelle-Ecosse	250
Nouveau-Brunswick	350
Québec	3,000
Ile du Prince-Edouard	0,000
Alberta	350

Si ces chiffres déjà très éloquentes par eux-mêmes donnaient le nombre exact des narcotiques dans tout le Canada, le mal serait déjà grand, mais ils ne représentent que le total des habitués des drogues qui ont été signalés au ministère de l'hygiène fédéral. On peut donc multiplier ces chiffres par eux-mêmes si l'on veut se faire une idée exacte de la situation causée par l'usage des narcotiques. L'Alberta et la Saskatchewan, bien qu'étant les provinces les moins atteintes par le terrible fléau, ont déjà légiféré à ce sujet et donnent des subventions aux hôpitaux qui soignent les narcotiques pauvres, tandis que Québec avec son chiffre officiel de 3,000 que l'on peut porter à 9 ou 10 mille ne fait rien et ne songe même pas à faire quelque chose pour soigner ces malades.

Si on laisse de côté la question humanitaire pour s'envisager le problème qu'au point de vue des affaires, il est encore du devoir de nos gouvernants de donner des subsides spéciaux aux hôpitaux pour soigner les narcotiques, car en le faisant ils économisent les deniers de la province. En

effet, tôt ou tard les habitués des drogues, s'ils ne sont pas soignés, encombreront nos asiles d'aliénés et leurs descendants atteints de crétinisme les y rejoindront à brève échéance.

Allons M. le Secrétaire Provincial qu'attendez-vous pour octroyer des fonds aux hôpitaux qui soignent gratuitement ces malades et spécialement à l'hôpital Notre-Dame qui fut le premier à leur tendre une main secourable. Nous nous sommes déjà adressés à vous dans un article précédent, mais ou il n'est pas parvenu à votre connaissance, ou nos arguments n'ont pas su vous convaincre de l'immensité du danger et de l'urgence qu'il y a à y porter remède. S'il en est ainsi, si les dires d'un journaliste ne vous suffisent point, abouchez-vous avec le bureau médical de l'hôpital Notre-Dame et vous serez, nous n'en doutons pas, pleinement édifiés. Mais agissez et surtout agissez vite, car le temps passe et les habitués des drogues deviennent dans notre province de jour en jour de plus en plus nombreux. Nous ne pouvons attendre une autre session de la Législature provinciale.

Antoine FEILDEL.

UN DEPUTE "RURAL" DE VALEUR

M. JULES LANGLAIS, M.A.L.

Un bien pitoyable raisonnement, ressassé en général par tous les orateurs et cabaleurs créchards en temps de crise électorale, est celui de ces braves électeurs qui déterminent leur choix d'un candidat selon qu'il porte l'étiquette officielle du parti au pouvoir. Tout se résume, pour un trop grand nombre, à une question d'intérêt: patronage et faveur à obtenir du gouvernement pour eux-mêmes ou "le" comté. On ne regarde pas à la valeur personnelle de l'homme à élire, mais à sa qualité de candidat du parti au pouvoir. Son adversaire peut lui être cent fois, cinq cents fois supérieur à tous égards, cela ne compte pas. L'important est de ne pas plonger le comté dans l'opposition, pour ne pas le priver des largesses plus ou moins mesurées du gouvernement, c'est-à-dire du trésor public. Raisonnement simpliste, puéril, honnête et faux. Tout comté a droit à sa part des deniers publics, et tout gouvernement qui tient à reconquérir ses possessions enlevées par l'adversaire et à ne pas s'aliéner définitivement la popularité qu'il y a momentanément perdue serait fort malavisé et extrêmement maladroit d'atteindre, dans l'exercice d'une vengeance mesquine et aveugle, à la fois ses propres amis et ses adversaires. Un parti qui veut conserver ce qui lui reste de fidèles et regagner la confiance de ceux qui l'ont déserté se garde bien d'agir d'aussi bête façon. Le comté qui se donne, par la volonté de la majorité de ses électeurs, un député oppositionniste continue de jouir du patronage ministériel, qui lui est dispensé par l'entremise des amis du gouvernement.

Mais combien d'électeurs, convaincus du contraire, n'ont d'autres préoccupations que celle de voter pour le candidat du pouvoir. Ce candidat peut être une nullité; son adversaire un homme de haute valeur. On l'admet, on l'avoue même cyniquement. Mais ce qui importe avant tout c'est d'être l'homme-lige du gouvernement. Toutes autres considérations deviennent négligeables et s'évanouissent à la pensée du malheur qui menace "le" comté s'il allait être représenté par un député qui siégerait à la gauche de l'orateur et qui deviendrait un empêchement dirimant aux gracieusetés (?) des administrateurs du pouvoir.

C'est grâce à cette façon de raisonner à une multitude de voteurs que l'on voit tant d'incompétents, fidèles esclaves des chefs "du" parti, écraser littéralement des adversaires particulièrement qualifiés et bien doués et pénétrer, à la faveur de ce préjugé vulgaire, dans l'enceinte parlementaire, où ils vont grossir le nombre des zéros.

Quelle inepte conception l'on se fait du rôle et des devoirs du législateur-député! On ne songe pas qu'il faut, pour prendre part aux débats sur la législation et l'administration, non pas des hommes-machines qui obéissent en mercenaires au mot d'ordre des whips et votent à l'aveugle, sans comprendre, mais des hommes qui peuvent et savent remplir consciencieusement, intelligemment, leur mission.

Un comté auquel on ne saurait adresser de reproche et qu'il faut au contraire féliciter d'avoir élu un représentant à Québec non pas pour sa couleur, mais pour sa valeur, c'est celui de Témiscouata. Nos voisins n'ont certainement pas à regretter le choix qu'ils ont fait, en 1923, d'un député oppositionniste. J'ai nommé M. Jules Langlais.

M. Langlais est un avocat distingué, mais contrairement à plusieurs avocats ou autres professionnels distingués, ligotés par les liens de la partisanerie servile, il n'a perdu ni sa langue, ni son jugement, ni son courage, ni la claire conscience de ses devoirs, en allant siéger sur les banquettes de l'Assemblée Législative. Quoique de la catégorie des députés de province, les "ruraux" comme d'aucuns les appellent dédaigneusement, il s'est fait remarquer en maintes circonstances sur le parquet de la Chambre ou dans les comités parlementaires par ses solides et brillantes qualités de debator; à lui seul, il a tenu et sait encore tenir tête, l'heure venue, aux plus retors batailleurs de la droite. Il a étudié et possède à fond certains sujets de haute importance auxquels la Législature est forcée de s'intéresser. Croyez-vous qu'il se croise les bras et reste muet, le derrière collé sur son fauteuil, regardant et laissant faire ses collègues, en attendant le moment du vote pour ou contre une mesure législative ou administrative? Loin de là. Il se lève et prend part au débat qui surgit et, parfois, comme récemment à propos du barrage du lac Témiscouata, amorce puis soutient presque fin seul la discussion, durant toute une séance, contre les plus subtils argumentateurs du parti adverse. Dans cette affaire de barrage d'un lac de notre province au bénéfice d'une province étrangère, le député de Témiscouata, en homme bien au courant de la question, bien préparé et abondamment pourvu d'arguments, se chargea de défendre les droits des électeurs des cinq paroisses de son comté échelonnées sur les bords du lac et, partant, directement concernées, dont il importait de protéger les intérêts éventuellement menacés ou possiblement compromis. Il fit résolument, énergiquement. Nous ne prétendons pas nous prononcer sur le mérite de la question et le bien fondé de sa cause, ou plutôt de la cause de ses électeurs. Mais il nous fait plaisir de rendre hommage aux belles qualités de ce député "rural", au courage, à la ténacité, à la fermeté et à l'habileté qu'il a déployées, en cette occasion, pour convaincre la Chambre et le gouvernement de la nécessité de protéger, en les faisant reconnaître dans le bill, les droits des riverains du lac Témiscouata.

Après une telle bataille, conduite avec tant de savoir-faire, d'adresse et de brio, malgré l'insuccès apparent de ses efforts, on a l'impression que la cause des électeurs de Témiscouata a été fort bien plaidée, que les arguments énoncés et les objections soulevées ont contribué à approfondir la question en jeu, à éclaircir le débat, et que les amendements proposés par M. Langlais équivalent à un excellent protégé contre les préjudices éventuels que peuvent avoir à souffrir les paroisses affectées par l'adoption du bill du Nouveau-Brunswick. Cette législation a été votée par la majorité, non cependant sans avoir été légèrement modifiée à la fin du long débat par les amendements ministériels Moreault et Perreault, que le député de Témiscouata a, du reste, appuyés, à défaut de mieux dans les circonstances.

On se rend compte, au surplus, que le député qui a su défendre avec tant de conviction, de dévouement et d'apreté la cause de ses mandataires est d'une trempe de caractère peu commune à notre époque où la députation, en général, se fait davantage remarquer par sa docilité à suivre et à obéir que par son ardeur à se battre pour des principes et à faire valoir les légitimes revendications des pauvres gens.

Non, vraiment, le comté de Témiscouata n'a pas à regretter d'avoir élu, en 1923, un député qui siège du côté de l'opposition. Plus libre dans ses mouvements, il n'en reste que plus précieux à ses électeurs et à sa province.

ANATOLE.



Et si vous ne nous avez pas encore envoyé votre "Demande de Transfert de Téléphone."

Veillez remplir la formule à la dernière page jaune de votre annuaire et nous la faire parvenir au plus tôt.

F. G. Webber,
Gérant



CONTRE LE SENAT

LE SENAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES. — LES EMBARRAS DU GOUVERNEMENT. — LES REFORMES A APPORTER AU SENAT.

La Chambre des Communes est partie en guerre contre le Sénat. C'est ce qu'il faut conjecturer de la résolution adoptée hier à la suggestion de M. J. J. Denis, député de Joliette; il est, en effet, impossible, avec la meilleure volonté du monde, de supposer que la Chambre ait le désir d'accroître les pouvoirs possédés actuellement par le Sénat.

Qu'il soit ennuyeux pour le gouvernement d'être obligé de soumettre à la majorité conservatrice du Sénat les lois adoptées à la Chambre, personne ne le conteste... Ce n'est cependant pas une raison pour chercher à restreindre les privilèges du Sénat.

Les adversaires de la Chambre haute ont divers projets: les uns voudraient la supprimer, les autres soumettre ses membres au régime électif; d'autres, — ils semblent, d'après le vote d'hier, être la majorité — veulent modifier la constitution de telle façon que le Sénat devienne un corps inerte, aussi respectable qu'inoffensif.

Ces projets ne valent pas mieux les uns que les autres. Le Sénat doit demeurer ce qu'il est. La suppression du Sénat n'est pas une réforme raisonnable serait d'augmenter ses pouvoirs et son influence.

CHANGEMENT D'ADRESSE
Le Dr WILSON-PREVOST, du Wyoming Apartment, New-York, a transféré son domicile à
28 Ave d'Iena, Paris (xvii)
Téléphone: PASSY 12.87

Restreindre ses pouvoirs, l'empêcher d'annuler le vote par la Chambre, ne serait guère plus sage. Dans ce cas aussi, le Sénat n'aurait aucune utilité et il faudrait mieux décréter tout de suite sa mort.

Comme question de fait, le Sénat, au cours des quinze dernières années, a très rarement cassé les décisions de la Chambre des Communes. Le pays aurait souvent désiré chez les sénateurs, plus d'indépendance. Ce n'est même que par l'exercice d'une plus grande liberté que le Sénat, gagnant sa cause auprès de l'opinion publique et prouvant sa réelle utilité, a obtenu le préjugé s'accréditer avec un semblant de raison, que le Sénat n'est qu'un doubleur de la Chambre des Communes.

Cette indépendance n'existera réellement que le jour où le gouvernement cessera de voir dans le Sénat un lieu de refuge pour politiciens gâteux, ou un moyen économique de récompenser les services rendus au parti.

De par sa définition, le Sénat est une assemblée d'hommes mûrs chargés d'accepter ou de rejeter, avant la présentation au souverain tous les projets de loi. Il agit comme modérateur de la Chambre des Communes. Ne ressort-il pas de là que le Sénat devrait être composé des hommes les plus sages de la nation, de tous ceux qui ont fait leur marque dans les sphères de la vie, non seulement politique, mais aussi religieuse, économique?

CIGARETTES DERBY

QUALITE ET ECONOMIE

10¢ LE PAQUET

Une telle emblème serait réellement impar la et indépendant. Son unique souci serait de défendre les intérêts du pays.

Si l'on veut absolument changer la constitution du Sénat, qu'on la modifie dans ce sens et dans aucun autre. Toute atteinte aux pouvoirs du Sénat serait nuisible au bien du pays.

(Le "Droit," d'Ottawa)

Si vous voulez faire des petits fours, des petits pains chauds, etc., à la croûte dorée, ferme et casante et à la mie blanche, légère, appétissante, vous n'avez qu'à employer la

FARINE REGAL

Une farine parfaite, douce, fine et homogène, préparée avec la crème des blés canadiens dans les moulins les plus modernes.

Vendus partout en sacs de 7-14-24½ et 33 livres, et en barils de 98 et 196 livres.

St. Lawrence Flour Mills Company, Limited
MONTREAL

GIN Canadien Melchers CROIX D'OR

LE MEILLEUR GIN

Fabriqué à Berthierville, Qué. sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:
Gros 42 onces - Prix \$3.50
Moyens 26 " " " 2.55
Petits 18 " " " 1.10

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited - Montréal
DISTILLERIE À BERTHIERVILLE

TRAVAUX D'IMPRIMERIE

ECONOMIQUE-RAPIDE-PONCTUEL

et de **QUALITE**

Tel est le service d'imprimerie que le **MATIN** est en état de vous offrir.

S'AGIT-IL
d'un journal, d'une revue, d'un livre ou d'un factum?

VOULEZ-VOUS
une pancarte, une affiche, des factures ou des formules?

AVEZ-VOUS BESOIN
d'en-têtes de lettres, d'enveloppes, de programmes, de reçus, de chèques, de cartes de visite, de billets, de circulaires?

MAIS ALORS
prenez vivement le téléphone et demandez le service d'imprimerie du **MATIN**: "EST 0893" et notre agent passera chez vous.

VOILA UN BON MOYEN D'AIDER VOTRE JOURNAL TOUT EN FAISANT UNE BONNE AFFAIRE

DEMANDEZ NOS PRIX

Cette campagne de luxe

N'êtes-vous pas de mon avis, que nos orateurs se sont surpassés dans cette campagne contre la tuberculose? Rien ne se peut imaginer de plus fort ni de mieux pensé, écrivait Paul-Louis Coumer, que ce qu'ils ont dit et ce sujet, et leur éloquence me ravit en même temps sur bien des choses, j'admire leur peu de logique. L'un, au public qui s'arme avec raison des progrès de la peste blanche, répond que la Législature souscritra les fonds nécessaires à la construction de nouveaux hôpitaux, en même temps qu'il cite des chiffres imposants de sommes dépensées à enlever le mal. Jamais on n'est allé si loin dans cette lutte; ceux qui nous dirigent méritent l'admiration de tous. En bonne foi, la chaleur de leur élocution, leur fait oublier des vérités essentielles, et qu'il y a quelque chose de pourri ailleurs que dans le royaume de Danemark... Il faudrait ne pas vivre comme nous à Ste-Agathe des Monts, pour applaudir et juger ce beau langage aussi sincère que la dernière sortie de Monsieur Roger Maillet contre notre premier ministre, ou celle de Brenton A. Macnab contre la Commission des Liqueurs. Il se trouve malheureusement que cette éloquence éveille en beaucoup d'esprits certains doutes assez forts pour en détruire l'effet; "le scepticisme est le commencement de la sagesse", — et que d'aucuns se refusent obstinément à prendre des vessies pour des lanternes, qu'elles soient rouges ou bleues, car il ne s'agit plus ici de parti.

Vous qui croyez avec le docteur Pangloss, en sortant de ces beaux discours, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, venez donc chers amis nous rendre visite un de ces jours, au bord du Lac des Sables, à 60 milles de Montréal, où nous habitons. Nous essaierons d'être aussi hospitaliers que nos pères l'étaient, quoique nous soyons encore plus pauvres qu'eux, à cause des deux incendies qui nous ont tant éprouvés; il faut dire aussi que les taxes ont bien augmenté depuis la mort du curé Labelle et l'invention de la politique des bonnes roues. Venez tout de même; le cœur y sera, si nous ne faisons pas sauter les bouchons à cause de votre indigence, de crainte aussi de vous empoisonner. J'y songeais justement, spéculez-vous et désirez-vous vous acheter une maison de campagne? Pourquoi ne pas faire adonner votre visite avec notre prochaine vente d'immeubles pour taxes? Encore une fois, les temps sont bien durs; il y aura des occasions superbes, pas cher. Et vous mêlerez l'utile à l'agréable.

Nous vous ferons visiter les lieux, notre unique industrie qui n'emploie pas vingt-cinq hommes, les lots vacants où s'érigeaient avant le feu des magasins ou résidences privées; plus loin en circulant par nos rues je suis sûr que vous vous exclamerez involontairement: "Mais il y a bien des écrivains de maisons à louer par chez vous!" On voit plus souvent que sa beauté, la pauvreté d'une fille aux trous de sa robe, n'est-ce pas? Votre exclamation candide fera essayer une belle bordée au gouvernement pour peu que nos gens ne vous prennent pas pour des espions. Il paraît en effet que le gouvernement serait la cause de tout le mal d'après le principe d'un malheur ne va jamais seul, et que d'un en découle parfois mille. Vous saurez s'ils ont raison, tout à l'heure. Pour le moment nous continuons notre promenade, si vous le permettez, dignes et rares visiteurs. Est-ce que cela vous intéresserait de voir la résidence de notre aimable ministre, l'honorable Athanase David? En voici un qui a de la chance d'être juché si haut... Je parle uniquement du site enchanteré de sa maison d'été qui domine le Lac, car pour ce qui est de l'homme, chacun sait que l'ivresse du pouvoir ne le trouble pas, et qu'il se veut au-dessus de toute faiblesse de vanité. Comme cet ancien Romain, notre jeune honorable retournera à sa charrette, quand la province n'aura plus besoin de lui; mais présentement, il est indispensable. Pour revenir à sa propriété nous admirerons ensemble ses grâces orientales, ses jolies tourelles qui s'élevaient vers le ciel, ce joli moulin qui tourne si joliment à la vue, ces fleurs qui grimpent sur le haut mur de pierre. On dirait un discours même de notre Secrétaire où le fleuri du style s'appuie sur de si solides pensées. Toute cette propriété est une élégante ascension vers les hauteurs sereines, vers les sphères bleues ou roses du ciel. Des malins ont prétendu que le député du comté de Terrebonne ne s'était fixé si haut, comme l'aigle, que pour ignorer volontairement bien des choses d'ici-bas et rendre encore plus difficile toute sollicitation.

Nous ne nous attarderons pas davantage et reviendrons sur nos pas, à travers ce rivage de Sainte-Agathe, où il n'y a de vivant que la lumière du soleil qui joue sur le pas des bottiques où jamais un client n'entre, "comme si un chien était mort sous chaque Perron", pour parler le langage du peuple, qui a toujours été superfétueux. Mais où nous menez-vous? Mes chers amis, au cœur de mon sujet. Nous avons gravi la côte ensemble et devant nous se dresse le Sanatorium de Ste-Agathe des Monts. Je m'exprime mal, c'était auparavant un sanatorium; c'est désormais la disgrace de la Province de Québec, la tache dans son hermine et le vivant démenti de la devise de son blason: "Je me souviens." Ici s'arrête notre pélerinage. Ces pavillons immenses et nombreux qui ont coûté des sommes folles, où l'on a entassé lits, couvertures, tout ce qui entre dans un hôpital pour l'usage et le confort des malades, où il y a de l'espace pour loger des centaines et des centaines de patients, ces pavillons dis-jé, abandonnés, fermés, confiés à la garde de détectives provinciaux; déjà ils menacent ruine de tous côtés et prendraient l'eau comme de vieux parapluies. Et cela dure et promet de durer. Je ne sais trop pour ma part si duoi m'étonner davantage, de l'apathe du gros public qui seul compte aux yeux

du gouvernement ou du cynisme du gouvernement vis-à-vis ce même public. Deux ans bientôt que cet état de choses, triste à pleurer, dure; et nos ministres en sont encore à déliébrer! Rien par exemple ne sort de ces délibérations au sein d'assemblées de famille, sauf des compte-rendus de journaux à l'effet que notre sanatorium va ouvrir incessamment. L'éternelle farce tragique qui se joue aux dépens de vies humaines. L'enfant se présenterait mal, et nos docteurs ne veulent pas prendre de responsabilité, oubliant qu'il y a des omissions criminelles. L'on ne saurait se moquer de l'électorat d'une façon plus odieuse, sans doute parce que ces puissants du jour se logent à l'enseigne de Louis XV et pensent comme lui: "Après nous le déluge!" Mais nous ne désirons pas aller au diable et à la banqueroute avec eux! Oh! si tant de gens n'ayant rien, n'avaient pas encore peur de perdre quelque chose sur la foi de trompeuses promesses électorales. Oh! si tous mes concitoyens de Ste-Agathe, avant de mourir de faim, et tant d'autres, pauvres tuberculeux ceux qui se meurent également faute d'air et de soins, se levaient en croisade sainte contre le plus grand scandale moral et matériel du Régime pour faire épouser leurs justes revendications par les cerveaux restés honnêtes de notre province.

Nous constatons une fois de plus que lorsque la politique se met dans quelque chose, serait-ce l'institution la plus sacrée, c'est comme le ver dans un fruit; nous sommes une population paisible qui avons connu des jours plus prospères; mais décidément depuis que le gouvernement se mêle de nos affaires, tout va bien mal chez nous. Dignes visiteurs, nous comptons donc sur votre amitié, pour une fois retournés dans vos centres, nous aider d'une âme charitable et d'une voix forte; cela vous sera d'autant plus facile que vous viendrez en aide en même temps et principalement à une foule de malades à qui le gouvernement n'offre que des orateurs, quand il leur faudrait l'air pur de nos montagnes. Un autre gouvernement a bien offert des baionnettes au public qui voulait du pain. Que faudrait-il faire? Mes chers amis, répétez à chacun ce que vous avez vu et entendu lors de votre passage au milieu de nous. Ayant ainsi libéré notre conscience vous ne tarderez pas à voir la rumeur du scandale grossir comme la mer; et devant la voix tonnante du peuple, je serais bien mauvais prophète, si la justice qui se fabrique à Québec, ne venait pas le premier train pour venir nous annoncer la bonne nouvelle, fondée cette fois-ci, de l'ouverture définitive de notre sanatorium. Et ce ne serait pas trop tôt...

Paul GERNAL,
Ste-Agathe-des-Monts,
10 mars 1925.

“TRYING TO DODGE THE DEFICIT”

The King Government has got the country's finances into such a mess that it is trying to dodge the deficit by bringing down the Budget before the end of the fiscal year. The reason is obvious. Disliking to admit what the actual deficit is, it is hoped through estimates of expenditure and revenue to conceal the facts of the situation.

No wonder that the Government dislike to disclose the actual figures. The February statement issued by the Department of Finance shows that during the eleven months ending February 28th there was a decrease of \$54,970,098 in the revenue, as compared with that for the corresponding months last year. The decrease in February alone which was a short month, was actually \$4,769,061.

At this rate the total decrease in revenue for the whole of the fiscal year will run about \$60,000,000. No wonder the Government does not want to admit this. No wonder it is trying its best to get the Budget down before the close of the fiscal year at the 31st of March.

A decrease of \$60,000,000 in revenue would not be a misfortune, if there were a corresponding decrease in expenditure. But there has not been. Indeed, the total expenditure during the first eleven months was \$1,556,152 higher than during the corresponding months of last year. While there has been a slight decrease in ordinary expenditure, this has been more than offset by an increase on capital account.

The result is that a yawning deficit confronts the country. No wonder that the King Government does not want to face the music. Hence all the haste to get some kind of a statement out before the fiscal year.

It is a long time since there has been such desperate maneuvering to hide the realities of the financial situation. Take the estimates, it has been the practice to include the vote for the Canadian National Railways in the main estimates. But this year in order to leave the impression that expenditure was being cut, the railway vote was left out of the first lot of estimates given to the press. Then followed the railway estimates of ...\$60,000,000.

The Government also has given the public the impression that all the railways got last year was \$56,000,000, but a few days ago along came a supplementary estimate for them to the extent of \$7,500,000. This shows that instead of the railways spending \$56,000,000 last year, as had been supposed, they actually spent \$63,500,000. The purpose of handing out this information piecemeal undoubtedly was to let the public down easy.

Confronted by a reduced revenue of \$60,000,000, and with no reduction in expenditure one would naturally think that in its provision for the coming fiscal year the Government would prune down expenditure with a vengeance. But it has not done so. It is now known that by the time all the expenditure authorized is provided it will probably exceed \$425,000,000 for the coming year.

In the United States the Government has reduced expenditure with a ruthless hand. During the last five years the national debt has been cut to the extent of nearly five billions of dollars. But with us the National debt is higher than it was when the King Government entered office.

Worse still, the is no relief in sight. As expenditure goes up, so taxes must go up. Either that or resort must be made to borrowing. How long can the country stand such a policy?

Observer.

L'éternelle blessée

C'est le nom que l'on pourrait donner au Canada à notre belle langue maternelle la langue française.

Je n'entends pas par ces mots les fautes que journallement, soit en parlant soit en écrivant, l'on commet contre la grammaire, la syntaxe ou le dictionnaire, mais j'ai tout simplement en vue les passe-droits nombreux que notre idiome doit supporter.

Mais malheureusement nous devons nous dire que nous pouvons en grand nombre nous frapper la poitrine à ce sujet.

N'avons-nous pas vu un député, un homme politique influent, président de la Société générale de Saint-Jean-Baptiste dans sa ville, et qui pendant les élections enguirandait Borden et Meighen parce que c'étaient des Anglais, ne l'avons-nous pas vu donner un nom anglais à sa firme commerciale? La même chose à peu près s'était rencontrée il y a quelques années à Winnipeg où un sénateur rouge avait dans un banquet fait un grand discours patriotique en faveur du français dans la vie publique, commerciale et familiale; or ce même sénateur n'employait que des Anglais unilingues dans son grand magasin à rayons. Mais si nous examinons la place qu'occupe notre langue dans la vie publique, nous pouvons dire: "Arrêtez ici, passant, contemplez cette..."

L'esprit et la lettre de la constitution metent en théorie les deux langues anglaise et française sur le même pied pour tout ce qui ressort du pouvoir fédéral, mais en pratique il est loin d'en être de même.

Depuis quatre ans surtout nous avons perdu de notre influence. Les employés civils canadiens-français ne sont pas en nombre correspondant à notre population dans le pays; les sous-ministres sont moins nombreux qu'apparaissent parmi ceux de notre race et leur salaire est inférieur à celui des Anglais. Lors de l'Exposition de l'Empire en Angleterre l'année dernière, il n'y avait pratiquement pas un seul employé pouvant dire un mot de français et notre langue était ignorée dans l'Exposition. Tout dernièrement le ministre du commerce a publié une grande annonce: "Canada is coming through" dans le "Manitoba Free Press", la "Gazette", le "Canadian Congress", le "Globe", le "Saturday Night", le "Financial Post", etc. Il a payé des sommes considérables pour ces annonces. Pourquoi aucune d'elles n'a-t-elle été traduite et publiée dans un journal français?

Et en présence de ces violations répétées de nos droits, nos six-vingts députés-moutons se tiennent cois enfoncés jusqu'au cou dans leur litière.

On sait du reste que le parti rouge a toujours été loin de favoriser notre idiome. Sans remonter à Grenway de fameuse et francophobe mémoire, on pourrait parler du contrat qui, il y a une vingtaine d'années, existait entre le gouvernement d'Ottawa et la North Atlantic Trading Co. garantissant à celle-ci une prime pour chaque immigrant amené au pays à condition qu'il ne parle pas le français.

Rappelons-nous ce qu'a fait Norris au Manitoba en supprimant le peu de droits que les Canadiens-français possédaient encore. N'empêche que ce Norris fut par la suite reçu avec grands honneurs par les libéraux de Montréal et que lors de sa ré-élection comme premier-ministre, l'honorable Alexandre Taschereau, électrisé par le souvenir de son acte, s'empressa de lui envoyer un vibrant télégramme de félicitation.

J'ai visité moi-même l'Exposition universelle de Liège en 1905 et celle de Bruxelles en 1910, et dans un pays où la langue française est officielle et est parlée par plus de 80% de la population, il n'y avait dans la section canadienne aucun mot de français et il était défendu aux employés de répondre en cette langue.

Plus tard nous avons vu le gouvernement refuser d'accorder des billets de banque en deux langues prétextant une impossibilité matérielle, alors que depuis longtemps plusieurs institutions bancaires avaient résolu cette soi-disant difficulté.

Il a fallu l'arrivée au pouvoir d'un premier ministre anglais et conservateur pour obtenir des cartes postales bilingues.

Et actuellement quelle est l'attitude du gouvernement King à l'égard de nos droits dans les grandes comme dans les petites choses? Je possède plusieurs lettres de l'honorable Arthur Meighen, alors premier ministre, et sa papeterie porte ces mots: "Cabinet du Premier Ministre", alors que je possède également des lettres de M. King portant ces mêmes mots en anglais. Est-ce oublié, négligence ou mépris?

Je peux ajouter du reste que le premier ministre actuel, à l'exception de quelques mots qu'on lui apprend par cœur et qu'on lui fait plus ou moins bien réciter dans certaines occasions, ne peut dire ou comprendre une seule parole de français. Quelle différence avec l'honorable Arthur Meighen qui comprend parfaitement notre langue et qui la parle, peut-être avec certaines incorrections, mais de façon compréhensible et avec des progrès constants!

Cela n'empêche pas le "Sobill" le "Canada" et autres canules de traiter M. Meighen de mange-canadien et de suppôt d'Ontario, et d'essayer de nous faire accroire que tous nos droits sont respectés par l'actuel gouvernement; il est vrai que jamais un de nos 65 éunuques n'a protesté ni réclamé.

Le français est-il beaucoup mieux traité à Québec par le tyrannique gouvernement qui déshonore actuellement la province? Je ne le crois pas.

Beaucoup d'annotations et d'abréviations dans l'application de la loi des véhicules-moteurs sont exclusivement en anglais. J'ai vu des lettres écrites en cette langue par la Commission des Utilités publiques en réponse à des lettres en français. J'ai vu des juges siégeant en matière civile (juridiction ex-

Brodeur et sa clique

Une vaste campagne dirigée contre les membres du Comité exécutif municipal.

ASSEMBLEES

"A BAS BRODEUR ET SA CLIQUE!"

Telle serait, nous annonce-t-on, l'inscription de banderoles qui seront voutées par toute la ville dans quelques jours. C'est du moins ce que laissent entendre les officiers de l'Association des citoyens du quartier S.-Edouard ainsi que les requérants en faveur de l'enquête sur l'administration des affaires de la police.

Cette parade nouveau genre aura pour but d'annoncer en même temps une série d'assemblées publiques dont la première aura lieu à l'Académie S.-Paul, angle des rues Beaubien et S.-Denis; une autre serait convoquée au Monument National.

Le but poursuivi? Forcer nos représentants à l'hôtel de ville à prendre action sur le rapport de l'honorable juge Louis Coderre le plus vite possible.

On a même déjà recours à une autre menace: celle de faire amender notre chartre actuelle avant la fin de la présente session de la Législature provinciale.

Ce que l'on veut proposer? Ceci:

Que le comité exécutif de la cité de Montréal soit élu par le conseil tous les ans au moyen du scrutin secret;

Que cette élection soit faite individuellement et non plus en ayant recours à la partisanerie;

Que le conseil ait le pouvoir, en tout temps, par un vote de la majorité absolue, de forcer les commissaires à se retirer pour raison majeure.

On veut encore que le comité exécutif actuel, composé de MM. les échevins J.-Adéard-A. Brodeur, Alphonse-Avila Desroches, Joseph-Hercule Bédard et al. soit tout simplement mis à pied aussitôt que les changements indiqués à la chartre auront été ratifiés à Québec, et qu'une nouvelle élection soit faite.

On se base sur le rapport Coderre pour adopter cette politique.

Raison invoquée? Maladministration.

Les plans de la future campagne dirigée contre le comité exécutif et le conseil sont actuellement dressés par M. A. T. Laurence, secrétaire de l'Association des citoyens du quartier S.-Edouard et des requérants qui ont obtenu l'enquête sur la police.

UNE BELLE FETE CHEZ LES ISRAELITES

Plus de mille personnes assistaient mercredi soir à l'hôtel Mont Royal, à l'Assemblée du club conservateur Juif.

Les très honorables Arthur Meighen, le honorable Sir Henry Drayton et A. Ballantyne, M. F. W. Stewart et d'autres s'étaient fait écouter par l'orateur.

L'hon. R. C. Monty a attaqué vigoureusement le gouvernement pour son impuissance à enrayer l'émigration des Canadiens.

Il a remarqué que certaines personnes parlant d'immigration alors qu'il y a que quelques années ces propos auraient valu à leur auteur le nom de traître. L'orateur réclame un tarif plus élevé pour ramener la possibilité d'avoir guerre. Beaucoup de manufactures ont dû fermer leurs portes.

M. Monty réclame une active politique d'immigration. Le Canada a besoin d'une bonne classe de colons pour développer le pays.

L'orateur termine en prophétisant que sous un régime conservateur, le Canada se remettra sur une base économique plus stable.

MM. W. R. Bullock, Isaac Lande, John Macnaughton et I. Popliger, B. C. L., adressèrent également la parole.

L'Assemblée était présidée par le président de l'Association, M. Manuel Levitt.

Il a fallu l'arrivée au pouvoir d'un premier ministre anglais et conservateur pour obtenir des cartes postales bilingues.

Et actuellement quelle est l'attitude du gouvernement King à l'égard de nos droits dans les grandes comme dans les petites choses? Je possède plusieurs lettres de l'honorable Arthur Meighen, alors premier ministre, et sa papeterie porte ces mots: "Cabinet du Premier Ministre", alors que je possède également des lettres de M. King portant ces mêmes mots en anglais. Est-ce oublié, négligence ou mépris?

Je peux ajouter du reste que le premier ministre actuel, à l'exception de quelques mots qu'on lui apprend par cœur et qu'on lui fait plus ou moins bien réciter dans certaines occasions, ne peut dire ou comprendre une seule parole de français. Quelle différence avec l'honorable Arthur Meighen qui comprend parfaitement notre langue et qui la parle, peut-être avec certaines incorrections, mais de façon compréhensible et avec des progrès constants!

Cela n'empêche pas le "Sobill" le "Canada" et autres canules de traiter M. Meighen de mange-canadien et de suppôt d'Ontario, et d'essayer de nous faire accroire que tous nos droits sont respectés par l'actuel gouvernement; il est vrai que jamais un de nos 65 éunuques n'a protesté ni réclamé.

Le français est-il beaucoup mieux traité à Québec par le tyrannique gouvernement qui déshonore actuellement la province? Je ne le crois pas.

Beaucoup d'annotations et d'abréviations dans l'application de la loi des véhicules-moteurs sont exclusivement en anglais. J'ai vu des lettres écrites en cette langue par la Commission des Utilités publiques en réponse à des lettres en français. J'ai vu des juges siégeant en matière civile (juridiction ex-

clusivement provinciale) citer dans leur jugement pour l'appuyer des extraits de décisions rendues par des cours de justice et les citer en anglais, bien que les parties fussent de langue française et parlées ainsi ces parties ou bien à ignorer ces décisions ou bien à les faire traduire à leurs frais.

Et la fameuse loi Lavergne, quel respect a-t-on pour elle? Quels sont les juges qui l'ont appliquée dans sa lettre et dans son esprit? Et quelles sont les nombreuses violations que tous les jours nous voyons impunément frapper cette loi?

Les grosses compagnies et autres trusts, anglais presque totalité, ce sont eux que le gouvernement doit nécessairement flatter puisqu'il en attend leur appui; quant aux Canadiens-français et particulièrement aux unilingues ils sont "taillables et corvéables à merci" c'est-à-dire en termes de l'époque, ils ne sont bons qu'à payer des taxes. Alors de quoi se plaindraient-ils?

Mais le temps approche où les deux gouvernements de Québec et d'Ottawa crouleront sous le mépris public et ceux qui les remplaceront verront à faire respecter nos droits. Et lorsque nous verrons se lever l'aurore d'une double délivrance, nous pourrions dire que se lève également l'aurore de la résurrection pour la langue française.

MANIGO.

Le ministre Perreault et sa littérature

“EMPARONS-NOUS DU SOL”

Dernièrement j'ai lu une brochure (un pamphlet en style officiel) de colonisation, éditée par un certain publiciste du département et par autorité de l'honorable M. Perreault, ministre de la Colonisation des Mines et des Pêcheries.

En temps de carême où les distractions sont plutôt rares, je conselle cette lecture aux gens moroses: leur rate se dilatera et ils auront quelques minutes de bon temps.

Notre plume après quelques considérations sur l'importance du devoir qui incombe à notre peuple de s'emparer du sol pour s'y implanter, ensemence, avec sa plume qu'il prend pour un goupillon, l'appendice nasal de son Honorable Ministre et puis il entre dans le vif de son sujet.

Il s'adresse aux ouvriers des villes que le chômage a réduits à la misère et qui succombent sous le fardeau de leurs dettes, et il les engage à s'emparer de plusieurs lots de colonisation pour eux et leurs enfants.

Le leur promet longue vie, succès, bon air contentement et richesse. Il fait un tableau enchanteur de ce qui les attend. Une gentille maisonnette au bord d'un ruisseau, des poules qui picotent, des cochons qui grognent, des chevaux qui piaffent et des vaches qui mugissent. Tout a côté le jardin où les pois d'or et les soleils alternent avec les carrés d'oignons et les rangs de patates; enfin tout le tremblement quoi! L'on voit bien que l'auteur qui a des lettres à doigt et à pied, et le recopier comme pensum: ce souvenir hante encore son imagination.

Au milieu de ces berquinades, où les roulements accompagnent des cocoricos, et de présentes sollicitations; mais tout à coup de ses méninges nous parvient une énormité: pour s'emparer d'un lot, il faut au moins 400 dollars pour ne pas être exposé à la misère.

Vous voyez ce brave ouvrier des villes que le chômage accable de dettes et de misères et qui possède 400 dollars? Cela me fait penser au sous-lieutenant de la Deme Blanche, qui, avec douze cents francs d'appointements, trouvait le moyen d'acheter un châtelet sur ses économies! Admettons que par miracle ces 400 dollars se trouvent dans la poche d'un ouvrier, peut-on croire que cela puisse l'empêcher de manger de la misère?

Il lui faudra tout d'abord aller visiter la région de colonisation où il veut s'établir et choisir son lot qu'il devra payer douze dollars comptant; ensuite il partira avec toute sa famille pour chercher la paix et le bonheur des champs.

"O fortunatos nimium" dirait le bon Virgile, "his est voyage coûte cher malgré les certificats de colons qui lui accordent une notable réduction sur les prix des billets et du bagage (sic) autant de pris sur les 400 dollars et avec la balance il devra bâtir une maison stable, acheter des animaux, des outils, et comme il ne restera aucun profit de sa terre avant quelques années, vivre avec sa famille pendant tout ce temps. En bien, si celui-là réussit dans ces conditions, il mérite de voir son nom passer à la postérité la plus reculée car il aura résolu le problème de la vie éternelle!"

O colonisation que de bêtises on dit, on écrit et on fait en ton nom! Par exemple, l'honorable Ministre de la Colonisation est-il sincère et de bonne foi quand il vous dit qu'il veut une famille de colons qui a déserté le sol pour aller aux Etats-Unis?

Depuis en 1922, rien qu'en deux mois de temps, plus de dix fronts colons sont séparés de leur chemin. Est-il à se demander ce que les colons ont fait de leur argent, si ce n'est de le dépenser à acheter des terres, des outils, des animaux, etc. et de se retrouver avec un trou de 200 dollars dans le compte? D'abord cette déclaration, si réellement elle se trouve dans le rapport Preston, a de quoi surprendre. En effet la flotte marchande des Etats-Unis comprend plus de 300 vaisseaux de grande importance, dont le tonnage est de cent millions et demi de tonnes. Dans les douze derniers mois il ont transporté cent millions et demi de tonnes de marchandises ce qui est une bien forte proportion de transport total d'un continent à l'autre.

Et puis, si réellement la flotte américaine, avec ses 300 unités, ne peut venir à bout de la grande combine North Atlantic, comment le gouvernement canadien espère-t-il y arriver en donnant sa protection financière à dix vaisseaux seulement de la compagnie Peterson?

Il faut toujours mieux essayer que de se laisser écraser par le monopole.

(Le Canadien)

COMMENT EXPLIQUER

Le rapport Preston qui a porté le gouvernement canadien à s'emparer à l'aveugle de territoires étrangers, fait parler de lui. On dit même que la grande combine sous le nom de North Atlantic Shipping Conference affecterait le commerce américain.

D'abord cette déclaration, si réellement elle se trouve dans le rapport Preston, a de quoi surprendre. En effet la flotte marchande des Etats-Unis comprend plus de 300 vaisseaux de grande importance, dont le tonnage est de cent millions et demi de tonnes. Dans les douze derniers mois il ont transporté cent millions et demi de tonnes de marchandises ce qui est une bien forte proportion de transport total d'un continent à l'autre.

Et puis, si réellement la flotte américaine, avec ses 300 unités, ne peut venir à bout de la grande combine North Atlantic, comment le gouvernement canadien espère-t-il y arriver en donnant sa protection financière à dix vaisseaux seulement de la compagnie Peterson?

Il faut toujours mieux essayer que de se laisser écraser par le monopole.

(Le Droit)

Le temps n'est plus où il suffira à un candidat de se ceindre le ventre d'un ceinturon rouge et de crier à plein poumon que voter pour lui, c'est voter pour Laurier, pour se faire élire. L'électorat bémot, trompé, écouvonné de la farce qu'on lui a jouée demande des actes. On lui a fait des promesses qu'on n'a pas remplies. Il se rend compte actuellement que la seule politique véritablement nationale est la politique de protection de l'hon. Meighen. Les tournées qu'il a faites l'an dernier dans la province de Québec en compagnie de l'honorable Rod. Monty ont remporté de bons résultats. Elles ont dissipé bien des préjugés en éclairant le public sur la situation exacte du pays et en détruisant certaines légendes idiotes entretenues par les adversaires.

(La Minerve)

LES ANIMAUX MALADES DE LA PIASTRE

Jeudi, dans un train qui revenait de Québec, se trouvaient trois personnages politiques: le shérif Lemieux, l'honorable organisateur libéral J. P. Paradis et un commissaire des shérifs.

Chacun se racontait ses petites maladies. Après trente ans de pouvoir, ces messieurs ne laissent pas d'être hantés par les petites misères inhérentes à l'humaine espèce. Le commissaire raconta comment il avait été infecté par un prétentieux archange de dents un des champions de la dignité professionnelle dans la "serrurerie" dentaire.

Le shérif se plaignait de son foie de ses reins et de son estomac. Quant à M. J. P. Paradis — le même qui déclama un jour que la Banque Nationale, telle la femme de Putiphar (sic) ne devait pas être soupçonnée — il avoua, avec un sourire, qu'il avait été infecté par un prétentieux archange de dents un des champions de la dignité professionnelle dans la "serrurerie" dentaire.

"Moi, je suis allé faire mon petit tour en Floride; puis les médecins n'ont prescrit de boire du scotch de la Kommission. Vous voyez comme je me porte!" Ce scotch n'est pas aussi mauvais que l'on dit... Le scotch de la Kommission est comme la femme de Putiphar...

G. REMY.

Il faut que cela cesse!

UNE CAMPAGNE PROTECTIONNISTE EST NECESSAIRE PARCE QUE:

- 1° Le marasme des affaires sévit dans tout le pays
- 2° Le coût de la vie ne cesse d'augmenter.
- 3° La population du Dominion ne cesse de diminuer
- 4° La dette publique ne cesse d'augmenter.
- 5° Le nombre des établissements industriels qui ferment leur porte — plus de 2,000 depuis que les libéraux ont "sonné le glas de la protection" — ne cesse d'augmenter.
- 6° La production industrielle, menacée par la concurrence étrangère, ne cessant de diminuer, entraîne une crise générale du chômage, crise qui ne cesse d'augmenter.
- 7° Les cultivateurs n'auront bientôt plus de marchés pour écouler leurs produits; les industriels et manufacturiers plus de marchands pour acheter leur production; les ouvriers plus d'ouvrage, plus de salaires pour acheter les marchandises.

Le gouvernement King tourne dans un cercle vicieux.

Il faut que cela cesse!!! Il faut que cela cesse à tout prix. Le pays a besoin d'une politique saine, d'une politique nette, d'une politique logique.

Cette politique, c'est celle de la protection. La P-R-O-T-E-C-T-I-O-N seule, peut P-R-O-T-E-G-E-R, c'est-à-dire sauver le pays.

Sauvons le Canada de la banqueroute ou de l'annexion.

REVUE DE LA PRESSE

PARTOUT PLUS MAL QU'ICI

Les ouvriers demandent du pain et du travail et M. King leur donne des statistiques sur notre commerce extérieur, déclare-t-on dans les journaux. Ce n'est pas la seule manière de faire de la politique. Ainsi à Montréal le conseil des métiers et du travail fédéral rapporte le 6 février que 65 p. 100 des 43,000 membres des unions ouvrières de cette ville étaient sans emploi ou ne travaillaient que quelques heures par jour.

À Toronto, la situation est très critique et le nombre des chômeurs est plus considérable qu'en 1924. Les prévisions budgétaires qu'on vient de déposer en chambre n'affectent rien pour les constructions que le gouvernement projette depuis plusieurs années. Les libéraux ont donc peu à se louer. Les 3,000 pères de famille qui sont sans travail et qui ont partie de l'association des chômeurs à traversa doivent se résigner et ne plus excompter le gouvernement qui persiste à ne reconnaître aucune responsabilité.

(Le Canadien)

COMMENT EXPLIQUER

Le rapport Preston qui a porté le gouvernement canadien à s'emparer à l'aveugle de territoires étrangers, fait parler de lui. On dit même que la grande combine sous le nom de North Atlantic Shipping Conference affecterait le commerce américain.

D'abord cette déclaration, si réellement elle se trouve dans le rapport Preston, a de quoi surprendre. En effet la flotte marchande des Etats-Unis comprend plus de 300 vaisseaux de grande importance, dont le tonnage est de cent millions et demi de tonnes. Dans les douze derniers mois il ont transporté cent millions et demi de tonnes de marchandises ce qui est une bien forte proportion de transport total d'un